

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 22

Votants : 24

Monsieur le Maire sort  
de la salle et ne prend  
pas part au vote

**Délibération adoptée à  
l'unanimité**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

**Date de la convocation :** 22 avril 2026

**Présents :** MM. S. LE MOAL, S. JAVOQUES, D. GERELLI-FORT, B. ACHARD, V. LEBEAU, F. KOENIG, N. SEMLAL, B. MARQUET, M. JUCHEREAU, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, V. DECOTTIGNIES, C. MEYNET, I. BADEIGTS, N. ZERARI, J-L. LACHENAL, C. MICHON, P. RENAUD, G. GAUTHIER, B. CHEVALLIER et L. BIZOT

**Procuration :** MM. C. PEGUET à D. GERELLI-FORT et G. SUATON à P. VIDONNE

**Absents :** MM. L. PUGIN, C. SANSALONE, B. RICHIERO, S. BRIFFOD et L. BROCHARD

**Secrétaire de séance :** Mme S. LE MOAL

## **2026DELIB060 BUDGET CHALEUR : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

### *7.1 Décisions budgétaires*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L. 2343-2, R.2342-1 et suivants ;

**Vu** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leur sont rattachées ;

**Vu** la délibération du conseil municipal 2025DELIB030 du 8 avril 2025 portant approbation du budget primitif annexe chaleur 2025 de la commune ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal, n° 2025DELIB111 en date du 4 novembre 2025 portant décision modificative n° 1 au budget chaleur ;

**Considérant** l'avis de la Commission des Finances en date du 7 avril 2026 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Bernard ACHARD, Maire-adjoint délégué aux finances, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Article 1 :** Adopte le compte administratif 2025, arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 074-217402205-20260428-2026DELIB060-DE

S<sup>2</sup>LO

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	135 582,94 €	892 127,36 €
RECETTES	284 342,09 €	789 599,41 €
SOLDE	148 759,15 €	- 102 527,95 €

**Article 2 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Stéphanie LE MOAL

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente  
Publiée le 30 AVR. 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.